



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 06-02-2026 /

Dossier complet le : 06-02-2026 /

N° d'enregistrement : 009639/KK P

1 Intitulé du projet

Realisation d'un programme immobilier situe dans la ZAC Ecoquartier Ovalie a Montpellier (34) sur le site actuel du magasin Carrefour.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

MONTPELLIER AVENUE DE TOULOUSE

N° SIRET

99530462300011

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

SEROPIAN

Prénom(s)

Lionel

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Situe sur un macrolot de la ZAC Ecoquartier Ovalie, le projet de construction d'environ 24 600 m² SDP vient transformer l'actuel magasin Carrefour Market Croix d'Argent, a Montpellier. Il s'agit de la construction d'un ensemble immobilier mixte a dominante d'habitat collectif, dont une residence sociale de jeunes actifs, et reprenant la surface commerciale de Carrefour Market sur un pied de batiment. La principale caracteristique de ce projet est l'importante desimpermeabilisation des sols qu'il prévoit : en etat actuel, les espaces de pleine terre representent environ 19% des espaces libres du site (soit 3 500 m²), tandis qu'en etat projet, ces espaces de pleine terre occuperont plus de 33% de la surface du site (soit plus de 5000 m²). Le projet prévoit également la demolition et la reconstruction d'une nouvelle station-service, exploitee par la societe Carrefour.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a ete etudie pour aboutir a son integration dans le site et a une qualite de vie pour les futurs usagers. En tant que projet vertueux, il vise : - la desimpermeabilisation du site - la performance energetique des batiments - la reduction de l'impact sur la biodiversite (equilibre deblais/remblais, prise en compte du cycle de l'eau, surface de parkings permeable et drainante, aménagement d'espaces verts en pleine terre) - l'apport d'une offre de mixite sociale comprenant des logements pour les jeunes actifs Ce site en pleine mutation assurera ainsi une continuite urbaine et une liaison pietonne entre les quartiers tout en apportant un important verdissement des espaces existants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux consisteront dans un premier temps en du terrassement, de l'aménagement de réseaux souterrains et de la réalisation de la desserte (automobiles, cycles, piétons) et des espaces communs pour une durée d'environ 3 mois. Les ouvrages hydrauliques seront réalisés dès le début de la phase de chantier. Dans un second temps, les travaux consisteront en la construction des logements en 2 phases sur environ 4 ans. Le chantier sera balisé pour en interdire l'accès aux personnes non autorisées et les travaux seront suspendus les jours fériés et le week-end. Pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et les émissions sonores, l'utilisation d'engins de chantier récents et régulièrement entretenus sera imposée aux différentes entreprises dans le cadre de leur appel à candidature. Les zones de roulage des engins de chantier seront délimitées afin de préserver l'horizon supérieur des terres et les abords de la zone de chantier. Un plan d'actions en cas de déversement accidentel sera défini. Tous les engins de chantier seront équipés de kits antipollution. Le stockage de matériaux de toute nature et des engins de chantier lors de l'arrêt des travaux se fera en retrait des ouvrages de gestion des eaux pluviales. Les opérations de nettoyage, entretien, réparation et ravitaillement des engins de chantier et du matériel seront interdits sur site. Enfin, l'équilibre déblais/remblais est une constante recherche car elle répond à des motivations environnementales très fortes et des motivations économiques.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'organisation spatiale de l'aménagement s'articule autour de 3 plots de logements et 7 bâtiments, avec le supermarché au rez-de-chaussée du plot principal. Chaque plot dispose de 2 niveaux de parking souterrains pour les logements. Concernant l'offre de stationnement ouverte au public pour les clients du supermarché et de la station-service, le projet prévoit des places de stationnement en extérieur à proximité de la station-service et du Carrefour et un parking souterrain en R-1 sous le magasin Carrefour. L'accès aux logements pour les véhicules se fera par la rue Albert Ferrasse et l'accès piétons par la rue Jacques Fouroux. L'accès au parking extérieur du Carrefour sera possible par le Boulevard Paul Valéry ou l'avenue de Toulouse et pour le parking Carrefour souterrain par l'Avenue de Toulouse. Ce projet sera à dominante piétonne afin de favoriser une transition urbaine douce entre les différents quartiers, et un déplacement facilite et sécurise au sein du projet.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire valant division + réglementation ICPE rubrique 1435 (régime de la déclaration avec contrôle périodique)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette du projet Surface de plancher totale du projet Nombre total de bâtiments Surface de vente du magasin Carrefour Market Espace de pleine terre % des espaces libres	(1,93, HA) (24600, m²) (8, u) (2 770, m²) (5000, m²) (33, %)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 1742 Voie : Avenue de Toulouse

Lieu-dit :

Localité : 1742 Avenue de Toulouse 34070 Montpellier

Code postal : 34070 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 3°51'17"E Lat. : 43°35'19"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de Montpellier approuve le 16 juillet 2025. Projet soumis au zonage 7AU-1 qui correspond a un secteur situe le long des espaces publics et des axes de communication.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures de l'Etat dans le département de l'Herault, arrêté le 18 juillet 2024 PPBE du territoire de la Communauté d'Agglomération de Montpellier approuvé le 1er avril 2010
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Les zones inondables liées au principal cours d'eau de la zone d'étude, le Rieucoulon, ont été déterminées par des Plans de Prévention des Risques Inondation, pour les communes de Montpellier et de Saint-Jean-de Védas.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRi de la Basse Vallée du Lez et de la Mosson approuvé le 13/01/2004. PPRi de la commune de Saint-Jean-de-Védas approuvé le 18/02/2002 et abrogé partiellement le 02/12/2020. Le site n'est pas situé dans
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le site a fait l'objet d'une étude de pollution des sols, laquelle n'a révélé aucune pollution. cf annexe.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le perimetre d'etude est situe en dehors de tout zonage reglementaire. Les sites Natura 2000 les plus proches correspondent a la Zone Speciale de Conservation FR9101410 « Etangs Palavasiens » et la Zone de Protection Speciale FR9110042 « Etangs palavasiens et etang de l'Estagnol » a 5,3 km au Sud-Est du perimetre d'etude
D'un site classé ?	☐	☒	Le perimetre d'etude est situe a l'ecart de tout site classe. Le site classe le plus proche, "Domaine du Grand Puy" (SC1943012301), se situe a environ 600 m au Sud de la zone de projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les eaux de pluie du projet seront drainées vers des systèmes de retention avant rejet, mais il n'y aura pas de modification des masses d'eaux souterraines
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les matériaux liés aux déblais seront réutilisés au maximum sur place pour les aménagements paysagers, la voirie et les terrassements. Les matériaux en excédent seront acheminés vers une installation de gestion des déchets adaptée (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) ou Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI)) suivant leur nature.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Compte tenu de la nature du projet, celui-ci sera déficitaire en matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Le choix des matériaux utilisés pour la construction du projet et les volumes associés seront déterminés précisément dans le cadre des futures études de conception

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet n'engendrera pas de prelevements d'eau. Le projet se raccordera au reseau communal d'alimentation en eau potable et au systeme d'assainissement collectif.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les terrains d'accueil du projet sont deja totalement amenes et impermeabilises hormis quelques parterres enherbes et les arbres tiges plantes en haie en bordure d'emprise ou isole au droit des places de stationnement.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Au regard des caracteristiques du projet et de l'absence d'enjeux ecologiques forts ou moderes, aucune incidence negative n'est a prevoir. Par le developpement d'espaces verts, le projet aura une incidence positive sur les milieux naturels.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Les terrains d'accueil du projet sont deja totalement amenes et impermeabilises hormis quelques parterres enherbes et les arbres tiges plantes en haie en bordure d'emprise ou isole au droit des places de stationnement.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Une activite de station-service est presente au sein de l'emprise du projet d'aménagement, correspondant a une Installation Classee pour la Protection de l'Environnement (ICPE) en regime declaration avec controles periodiques, au titre de la rubrique 1435 (station-service). Le projet necessitera la realisation d'un dossier ICPE pour autoriser la creation et l'exploitation de la station-service prevue.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Environ 350 vehicules par jour s'ajoutent au trafic constate actuellement. Afin d'absorber cette augmentation du trafic, le projet prendra en compte une offre de stationnement adaptee et la creation d'un nombre suffisants d'accès. La localisation et la nature du projet sont favorables a des déplacements doux : zone urbaine desservie par les transports en commun (tram et bus), pres de 40 % des logements seront dedies aux jeunes actifs
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Uniquement en phase travaux, representant un impact faible, localise et temporaire.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Uniquement en phase travaux, representant un impact faible, localise et temporaire
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Uniquement en phase travaux, representant un impact faible, localise et temporaire
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les installations des candelabres des futures voies seront conformes a la reglementation concernant leur orientation vers le sol et leurs principes directionnels. Aucune nouvelle nuisance
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Uniquement en phase travaux, representant un impact faible, localise et temporaire
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées seront raccordées au système d'assainissement collectif.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Pas d'impact. Les déchets seront triés et pris en charge par des prestataires spécialisés.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Il s'agit d'un projet urbain visant à s'implanter dans une zone déjà fortement urbanisée et artificialisée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet respecte les règles de la ZAC qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un dossier loi sur l'eau. Il s'insère au cœur d'une zone urbaine sur un terrain déjà entièrement artificialisé. Il permet une désimperméabilisation des sols, n'impacte pas les espaces naturels, et favorise la biodiversité en réintégrant des espaces verts au sein de ce quartier. Les incidences du projet ne sont donc pas susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Globalement, les enjeux environnementaux relatifs au projet sont bien considérés au droit de la zone d'étude : - Localisation : zone d'étude située dans une zone commerciale, totalement artificialisée, vouée au développement de projets d'aménagement urbain. L'environnement du site est considéré comme faiblement sensible. - Milieu récepteur souterrain : pas de périmètre de captage AEP et masse d'eau assez profonde au droit du projet. Mise en place d'un suivi piezométrique et mesures de précaution en phase travaux. - Milieu récepteur superficiel : aménagement d'ouvrages hydrauliques (bassin de rétention, toitures stockantes), mesures de précaution en phase chantier (aire de stationnement imperméable, présence de kits anti-pollution, etc.), compensation des surfaces imperméabilisées, espaces de parkings extérieurs perméables et drainants. - Risques naturels : prise en compte de l'ensemble des risques et de leurs règlements afférents à la zone d'étude (étude hydraulique, transparence hydraulique, etc.). - Patrimoine naturel : le projet n'impacte aucun milieu remarquable et prévoit l'aménagement d'espaces verts en pleine terre et en toiture. Mesures de réduction : adaptation du calendrier des travaux à la phenologie des espèces, délimitation et respect des emprises du projet, mise en place d'un chantier vert afin de ne pas impacter les habitats naturels présents aux alentours (bacs de rétention et de décantation, aire étanche,...), limitation de la propagation des espèces invasives présentes. - Milieu humain : compatible avec le PLUi en vigueur Le projet fera également l'objet d'un dossier de déclaration ICPE ou ces mesures pourront être davantage détaillées.

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'intègre au sein d'une ZAC labellisée écoquartier qui a déjà fait l'objet d'une évaluation environnementale. Il s'inscrit ainsi en continuité de cette démarche de par son intégration paysagère, l'importante désimperméabilisation des sols, le respect des différents PPR, la performance environnementale du bâti, et la mise en place d'un chantier vert. Le projet fera également l'objet d'un dossier de déclaration ICPE ou ces mesures pourront être davantage détaillées. De fait, il ne nous semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale pour ce projet qui s'inscrit dans une démarche vertueuse de verdissement du quartier.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Sobrino

Prénom Marion

Qualité du signataire responsable de developpement

À Montpellier

Fait le 28-11-2025 /



Signature du (des) demandeur(s)